

VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 5 JUIN 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 24

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric.

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme PETER Nathalie à Mme WALTER Céline
M. FENDRICH Serge à M. HELLBURG Didier
Mme STOFFEL Véronique à Mme LECOINTE Marie-Noëlle
M. SCHNITZLER Philippe à M. PELISSIER François

N° 91/2026 AFFAIRES IMMOBILIERES – RADIATION DE SERVITUDE, CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PARCELLES CADASTREES SECTION 4 N° 195 ET 197

M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Par délibération n° 97/2022 du 17 octobre 2022, la Ville a acheté les parcelles cadastrées section 4 n° 191/21 d'une contenance de 0,54 are
n° 193/21 d'une contenance de 0,09 are
n° 195/21 d'une contenance de 0,05 are
n° 197/21 d'une contenance de 0,06 are,

afin d'accompagner le projet TSPO porté par la CeA par l'achat d'une bande de terrain pour l'élargissement d'un trottoir.

La même délibération a prévu de classer ces parcelles dans la voirie communale et de les intégrer dans le domaine public communal.

Il s'avère que les parcelles 195 et 197 sont encore grevées d'une servitude au bénéfice de Strasbourg Electricité Réseaux datant de 1936 et devenue sans objet les concernant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï le rapport de M. HARTMANN, Adjoint au Maire,

Vu sa délibération n° 97/2022 du 17 octobre 2022,

Après examen en Commission des Finances et Commission Vie associative réunies le 27 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE la radiation de ladite servitude inscrite sur les parcelles communales fond servant section 4 n° 195 et 197 au bénéfice du fond dominant Electricité Strasbourg Réseaux parcelles section 26 n° 210, 110, 111 et 290 issues de la reprise des données S D n° 2023 (p) CF de GEISPOLSHEIM,

CONFIRME sa décision de classement en voirie communale et d'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section 4 n° 195 et 197,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en ces termes aux frais d'ESR.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site Internet de la commune le .10.juin 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Jean-Philippe HARTMANN